Formation en présentiel
SENSIBILISATION DU PERSONNEL AUX RISQUES ATEX - Niveau 0

Code formation ATX maj 16/02/2026

PUBLIC ET PRE REQUIS

Opérateurs et personnels de production amenés à effectuer des missions dans une zone à risques d'explosion, mais sans intervenir sur le matériel ou équipement soumis à la réglementation.
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PHASE DE PREPARATION

En amont de la formation une fiche de détermination des besoins sera envoyée à l'entreprise pour prendre en compte le type de risque ATEX, les installations ou produits concernés et le profil des participants.

Durée
7 heures

Effectif par session
2 mini 8 max

OBJECTIF

Connaître les risques pour adapter son comportement et ses pratiques professionnelles à un environnement classé ATEX.

COMPETENCES VISEES

Le participant doit être capable de :

- Citer les mécanismes d'une explosion de gaz, de vapeur ou de poussières, ses causes et ses conséquences.
- Distinguer les différents types de danger inhérents aux zones ATEX et aux interventions.
- Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles à un environnement classé ATEX.

CONTENU

Accueil des participants
Rappel des objectifs de la formation

Les risques d'explosion
Que signifie « ATEX » : définitions,
Les sources d'inflammation d'une ATEX
La notion d'EMI (Energie minimale d'inflammation)

La réglementation ATEX
Les obligations de l'exploitant
Les obligations des fabricants

Le mécanisme de l'explosion
Effets, produits combustibles pouvant former des ATEX
Leurs caractéristiques (liquides, gaz et poussière)

Les interventions en zone ATEX
La suppression des risques de création d'une ATEX
Les autres mesures de prévention
Le matériel pour zone ATEX
Les équipements de protection individuelle (EPI) et collectif (EPC)
Le permis de feu et le contrôle d'explosimétrie

Bilan de la formation/questions diverses

SARL A.C.FO
Siège Social : 8 Rue des Romarins - 30300 Jonquières St Vincent
SIRET 814 533 188 00011- NAF 8559A
Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 91-30-03867-30
06 66 09 23 54 – acfo.formation@gmail.com

METHODES ET MOYENS MOBILISES

Supports audio visuels adaptés (power point), vidéoprojecteur, paperboard
Alternance d'apports théoriques et pratiques, mise en situation, travaux pratiques.
Livret remis au stagiaire.

REGLEMENTATION

La directive 1999/92/CE a été transposée en droit français par les textes suivants :

- article R. 4216-31 du Code du travail relatif à la prévention des explosions (obligations du maître d'ouvrage)
- articles R. 4227-42 à R. 4227-54 du Code du travail relatifs à la prévention des explosions (obligation de l'employeur),
- arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail,
- arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive,
- arrêté du 28 juillet 2003 relatif aux conditions d'installation des matériels électriques dans les emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter.

MODALITES DE SUIVI

Chaque participant signera une feuille d'émargement, ainsi que le formateur.
Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

EVALUATION ET VALIDATION

Une attestation de formation et un certificat de réalisation seront établis pour chaque participant en précisant les acquis du stagiaire
QCM d'évaluation des acquis et mise en situations pratiques. Etude de cas et visite sur le terrain.

NOTRE INTERVENANT

Formateur expérimenté dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle continue. Formateur reconnu I.P.R.P (intervenant en prévention des risques professionnels) par la DREETS OCCITANIE.CV sur demande.

INFORMATIONS

Contact

Prise de renseignements via la rubrique "contact" sur notre site Web, ou par mail "contact@acfo.fr, ou par téléphone
Au 06 66 09 23 54.

Délai accès

Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours.
L'inscription sera validée après le retour de la convention signée, une convocation sera alors envoyée au participant.

Tarif

Nous consulter en intra pour un groupe.